

Résumé non technique

Élaboration du Plan local d'Urbanisme de Boudes



PREAMBULE.....	3
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
Milieu physique.....	4
Paysages et patrimoine	5
Milieus naturels et biodiversité	6
Ressource en eau	7
Risques majeurs	8
Déchets.....	9
Climat, air, énergie	10
Ressources minérales	11
Nuisances.....	12
Les enjeux identifiés pour le PLU.....	12
UN PROJET COMMUNAL PRESENTE DANS LE PADD	14
DES INCIDENCES GLOBALEMENT POSITIVES	17
Une plus-value environnementale globale du PADD.....	17
Analyse des secteurs susceptibles d'être impactés par le projet du PLU	17
Analyse des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	18
Des sites Natura 2000 préservés	19



PREAMBULE

Le PLU fixe les possibilités et les modalités d'aménagement et notamment de constructibilité sur son territoire pour les quinze années à venir. Conformément au décret no 2005-6008 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement, l'élaboration du PLU du Val fait l'objet d'une évaluation environnementale dont le contenu est conforme à l'article R.151-19 du Code de l'urbanisme.

Les incidences du projet de PLU sont mesurées dans le cadre de l'évaluation environnementale, réalisée en continu, tout au long du processus d'élaboration du document. Cette évaluation a permis d'éclairer quelques choix et d'intégrer dans les documents de projet (PADD, règlement, OAP) des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement.



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'État initial de l'environnement (EIE) est la première étape qui constitue l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une photographie à l'instant t=0 des forces, des faiblesses et des tendances concernant les grandes thématiques environnementales du territoire communal. Cet état initial a permis de mettre en avant les grands enjeux environnementaux hiérarchisés susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du PLU révisé.

Les principales sensibilités sont présentées dans les grilles ci-dessous.

MILIEU PHYSIQUE

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗ La situation initiale va se poursuivre	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘ La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	? La perspective d'évolution est inconnue	Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Une commune avec des saisons marquées et peu d'évènements extrêmes	?	Le changement climatique pourrait avoir différents impacts sur la commune : tendance à la hausse des températures et des extrêmes, et possible évolution du régime des précipitations, tendance à l'assèchement des sols.
+	Une majorité de terres agricoles	↗	Moins de 2 ha ont été consommés entre 2010 et 2021 La Loi Climat et résilience va induire une baisse de la consommation d'espace.



PAYSAGES ET PATRIMOINE

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	⇒	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	⇨	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Située dans la vallée de Couzillou entre les Limagnes du Brivadois au sud-est et le Pays coupé des Volcans au nord-ouest. La commune a un paysage marqué par l'activité viticole qui façonne les coteaux.	⇨	L'extension urbaine sous forme d'habitat pavillonnaire discontinue menace la qualité paysagère du territoire
+	On recense deux monuments historiques sur le territoire, dont un classé et un inscrit	⇨	L'église Saint-Loup est menacée d'effondrement, mais des travaux sont prévus pour consolider le clocher et mieux ancrer les fondations.



MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	La commune est couverte par des espaces de périmètres d'inventaires et de protection couvrant une vaste superficie du territoire pour les périmètres d'inventaires : (100 % ZNIEFF II, 4 % ZNIEFF, 69 % NATURA 2000), pour les périmètres de protection : (69 % NATURA 2000, 4 % ENS, et 1 % CEN)	↗	<p>La vallée des Saints, site ENS, est un site touristique majeur du territoire, l'afflux touristique peut donc endommager ce lieu.</p> <p>Les milieux naturels et les espèces sont très sensibles au changement climatique.</p> <p>Les périmètres identifiés vont continuer de jouer leur rôle.</p>
-	Ces espaces sont concentrés au nord du Couzilloux et à l'ouest du territoire	↗	
-	Le SAGE Allier aval n'a pas réalisé d'études des zones humides sur la commune de Boudes.	?	
+	Des espaces boisés et forestiers importants à l'est de la commune	↗	
+	Peu d'éléments fragmentant : infrastructures routières importantes, seuils ou barrages.	↗	
-	Des pressions d'origine anthropique sont présentes sur le territoire et pèsent sur les milieux naturels : consommation d'espaces naturels et agricoles, fragmentation des territoires liée à la construction d'infrastructures nouvelles (urbanisation)...	↗	Le développement du territoire est susceptible de maintenir voire d'accroître ces pressions.



RESSOURCE EN EAU

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
État des masses d'eau			
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Bon état chimique en 2019 de la Couze d'Ardes sur la portion traversant la commune	↗	Maintien ou amélioration de l'état écologique et chimique de la Couze d'Ardes.
-	La commune est située en zone sensible à l'eutrophisation	?	
-	Mais mauvais état écologique en 2017.	?	La mise en place du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Allier Aval devrait permettre une amélioration significative des masses d'eau En revanche, le changement climatique devrait accentuer les périodes de sécheresse et la sensibilité des milieux aquatiques en période d'étiage et entraîner une réduction des ressources en eau.
+	Les trois masses d'eau souterraines situées sur la commune sont en bon état quantitatif et chimique en 2019	?	Les périodes de sécheresse des années 2021 et 2022 ont pu détériorer l'état des masses souterraines.
Usages de l'eau			
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	À l'échelle de l'Agglo, des prélèvements d'eau (111 m ³ /hab) nettement supérieurs à la moyenne régionale (36 m ³ /hab) et proche de la moyenne départementale (116 m ³ /hab).	↘	Forte diminution des prélèvements entre 2019 et 2021 (-45 %), notamment pour l'irrigation, principal secteur consommateur d'eau potable sur l'Agglo.



Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Conformité des réseaux d'assainissement	↗	Le rapport de visite de 2022 concluait que la station du Bourg de Boudes était vieillissante et que des interventions urgentes devaient avoir lieu.
+	Deux stations d'épuration sont présentes sur le territoire pour une capacité de 380 EH	?	
-	À l'échelle du syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire, seulement 54,7 % des installations ANC étaient conformes en 2020	?	
+	Aucun établissement rejetant des polluants dans l'eau n'est recensé sur la commune	?	

RISQUES MAJEURS

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Seulement 7 arrêtés de catastrophes naturelles recensés sur la commune depuis 1982 et aucun depuis 1999.	?	Le changement climatique engendre des incertitudes sur les occurrences et les intensités des aléas naturels : augmentation des événements extrêmes (pluies, sécheresses) et donc des aléas (crues, ruissellement, tempête, incendies, etc.). Les mises en œuvre du SRADDET, du PGRI du SAGE et du SCOT visent à maîtriser les risques.
-	La commune est concernée par plusieurs risques majeurs (feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, tempête)	↗	
-	La commune est couverte par peu d'outil de connaissance et de prévention des risques : aucun PAPI, contrats de milieux, AZI ou PPRN ne concerne la commune.	↗	
+	La commune n'est concernée par aucun risque technologique.	↗	



DECHETS

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	La collecte des déchets n'est pas harmonisée sur le territoire de la CA du Pays d'Issoire ce qui peut compliquer la compréhension des gestes de tri pour les habitants	↘	
-	Production de DMA par habitant sur le SICTOM de 663 kg/hab/an soit 13 % de plus qu'à l'échelle du département et 16 % de plus qu'à l'échelle de la région.	↗	Augmentation de la production de DMA sur le territoire entre 2017 et 2021 de 20 %. L'année 2021 est une année particulière, cette tendance est à confirmer pour les prochaines années. L'augmentation de la population de 1 %/an prévu dans le SCOT devrait contribuer à l'augmentation des déchets collectés.
+	Extension des consignes de tri depuis 2021	?	
-	Taux de valorisation matière en cohérence avec les objectifs du SRADET (55 % de valorisation matière en 2021 pour un objectif de 55 % en 2020).	↗	Le taux d'enfouissement a augmenté de 7 % depuis 2017. Le SRADET AURA prévoit une diminution de 50 % de l'enfouissement de déchets non dangereux (hors inertes) en 2025 par rapport à 2010.
-	Encore 10 % des DMA du territoire sont enfouis dans l'ISDND de Puy-Long.	↗	



CLIMAT, AIR, ENERGIE

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	En 2021, la consommation énergétique par habitant sur Boudes est de 3,65 GWh (soit 12,5 MWh/hab/an) c'est un taux nettement inférieur aux échelles supérieures : Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire : 29,3 MWh/hab/an ; Puy-de-Dôme : 27,4 MWh/hab/an ; Auvergne-Rhône-Alpes : 25,6 MWh/hab/an	↗	Les consommations énergétiques ont diminué entre 2005 et 2021, de l'ordre de 22 %, cette trajectoire est supérieure à celle portée par le SRADDET AURA (-15 % en 2030 par rapport à 2015).
+	13,8 GWh ont été produits sur la commune en 2021, cela représente 38 % de la consommation énergétique de la commune, c'est nettement plus qu'à l'échelle de la CAPI (13 %) et du département (12 %).	↗	La production d'ENR a augmenté de 39 % entre 2011 et 2021. Le ratio entre production ENR et consommation énergétique est passé de 22 % en 2011 à 38 % en 2021, l'objectif du SRADDET étant d'avoir une part de 38 % d'ENR dans la consommation énergétique de la région en 2030.
-	Seulement 3 types de production énergétique par chaleur : bois énergie, pompes à chaleur et solaire thermique. Aucune installation de production ENR	?	
+	Les émissions de GES à l'échelle de la COMMUNE sont de 931 teqCO ₂ , soit 3,2 teqCO ₂ /hab/an c'est nettement moins par rapport aux échelles supérieures (Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire : 6,1 teqCO ₂ /hab/an ; Puy-de-Dôme : 6,6 teqCO ₂ /hab/an ; Auvergne Rhône Alpes : 5,6teqCO ₂ /hab/an).	↗	Les émissions ont baissé de 37 % entre 2005 et 2021 Les émissions énergétiques ont également diminué passant de 0,18 teqCO ₂ /MWh en 2005 à 0,1 teqCO ₂ /MWh en 2021.



Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	3,0 kteqCO2 ont été absorbés à l'échelle de la commune, cela représente 226 % des émissions de GES du territoire.	↗	L'artificialisation et le changement d'affectation des sols entraînent une diminution du stockage carbone.
+	Au total, 177 kteqCO2 sont stockés dans les espaces naturels et agricoles du territoire.	↘	Le changement climatique devrait entraîner une réduction des capacités de stockage du carbone dans les sols
-	Deux secteurs sont responsables de la majorité des émissions de polluants atmosphériques : le secteur résidentiel et l'agriculture.	↘	On observe une diminution des émissions pour l'ensemble des polluants atmosphériques depuis 2000.
+	La commune est relativement peu exposée à la pollution atmosphérique	↗	

RESSOURCES MINERALES

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Un gisement potentiel exploitable de report de type granulat identifié sur la commune	?	Le territoire est majoritairement dépendant des importations de ressources minérales



NUISANCES

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Un seul site BASIAS recensé	?	
+	Aucune infrastructure de transport génératrice de nuisances majeures	↗	

LES ENJEUX IDENTIFIES POUR LE PLU

Plusieurs enjeux ont été identifiés sur la commune après analyse de l'EIE, ils ont été regroupés par thématique pour faciliter la lecture.

Thématique	Enjeux
Paysages et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'urbanisation diffuse et linéaire ; • Conforter l'urbanisme de proximité et urbaniser en densification et en renouvellement urbain ; • Préserver les cônes de vue et qualifier/organiser les entrées de ville ; • Favoriser le maintien et le développement des zones agricoles et naturelles, garantes des paysages ; • Protéger les lieux identitaires, les éléments remarquables du patrimoine et les paysages emblématiques sur l'ensemble du territoire communal.
Milieux naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et préserver les éléments de la trame bleue du SCOT, notamment les zones humides. • Préserver les espaces naturels boisés du territoire ; • Veiller à ne pas augmenter l'imperméabilisation des sols afin de préserver les fonctionnalités écologiques et hydrologiques du territoire ; • Favoriser le maintien des espaces agronaturels et notamment au sein et à proximité des sites Natura 2000 ; • Préserver et renforcer les continuités écologiques via la trame verte et bleue • Limiter l'urbanisation diffuse et linéaire ;



Thématique	Enjeux
Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la ressource en eau via la protection des écosystèmes naturels (zones humides, ripisylves, boisements en tête de bassin, etc.) • Prévoir un développement en adéquation avec la ressource actuelle et future, qui ne déséquilibre pas les milieux naturels • Prévoir un développement adapté aux installations (captages, réseaux, STEP) et aux milieux de rejet du territoire
Risques majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'exposition des populations aux risques, en particulier inondations, feu de forêt et mouvements de terrain ; • Réduire la vulnérabilité des constructions existantes (ex. : champ d'expansion des crues pour les inondations) ; • Prendre en compte le risque de mouvement de terrain dans les décisions d'aménagement, en règlementant spécifiquement l'implantation du bâti en fonction des zones d'aléa (adaptation du bâti et des fondations selon le contexte géologique local) ; • Limiter l'imperméabilisation des sols afin de permettre aux écosystèmes d'absorber l'eau et limiter les inondations : préserver notamment les espaces naturels et agricoles en zone d'expansion des crues, aux abords des cours d'eau du territoire. Articuler cet enjeu avec les enjeux liés aux paysages et à la trame verte et bleue ;
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les besoins futurs en foncier concernant les aménagements de collecte et de traitement des déchets.
Climat, air et énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le stock de carbone du territoire en limitant les changements d'affectation, notamment des zones humides et des forêts. • Réduire l'impact du secteur résidentiel et des transports routiers sur les émissions de GES. • Réserver des espaces pour le développement des ENR en lien avec les objectifs du SRADDET.
Ressources minérales	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'utilisation des matériaux alternatifs dans la construction de logements neufs
Nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'exposition des personnes aux nuisances, • Contrôler et maîtriser l'implantation de nouvelles activités potentiellement polluantes



UN PROJET COMMUNAL PRESENTE DANS LE PADD

Le PADD présente **2 grandes orientations et 8 objectifs** :

Orientations	Orientations générales
ORIENTATION 1 : PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE QUALITATIF DE BOUDES	Objectif 1 : Mettre en valeur les paysages caractéristiques de la commune
	Objectif 2 : Préserver les qualités patrimoniales de Boudes et de Bard
	Objectif 3 : Protéger la biodiversité riche présente sur le territoire communal
	Objectif 4 : Prévoir un développement qui tient compte des ressources du territoire
	Objectif 5 : Valoriser l'activité agricole sur le territoire
ORIENTATION 2 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE L'IDENTITÉ VILLAGEOISE	Objectif 1 : Permettre un développement résidentiel modéré sur la commune
	Objectif 2 : Prévoir un développement qualitatif
	Objectif 3 : Renforcer la centralité villageoise

Le projet urbain de la commune de Boudes vise à valoriser et préserver le riche patrimoine naturel et bâti tout en favorisant un développement harmonieux et durable.

Boudes possède un patrimoine naturel et urbain significatif, avec un tissu urbain composé majoritairement de bâtiments à fort intérêt historique. Le PADD vise à préserver ce patrimoine, le revaloriser, et ainsi renforcer son attractivité touristique axée sur la nature et le patrimoine. Les nouvelles constructions devront s'intégrer harmonieusement dans le cadre existant pour éviter de ternir l'image de Boudes.

Le territoire communal, riche en potentiel agricole, sera développé en harmonie avec le patrimoine bâti et naturel. Le PADD acte la nécessité de maintenir et revaloriser le tissu urbain ancien, garantissant ainsi l'identité et l'image du village. Une attention particulière sera portée à l'amélioration et à l'intégration des nouvelles constructions pour qu'elles respectent la qualité paysagère et patrimoniale.

Avec une croissance annuelle moyenne de 1 %, principalement due au solde migratoire, Boudes est une commune attractive. Le PADD vise à élargir l'offre de logements pour répondre aux besoins de desserrement des ménages et anticiper le renouvellement de la population. Cela inclut la création de logements accessibles, diversifiés en taille et attractifs pour tous.

Des secteurs favorables à l'urbanisation ont été identifiés pour améliorer le fonctionnement urbain. Le PADD acte la nécessité de définir une stratégie d'urbanisation tenant compte des tissus urbains existants et garantissant la qualité paysagère et patrimoniale des nouvelles constructions. Une attention particulière sera portée sur la qualité des aménagements paysagers, notamment à l'entrée est du bourg.

Le centre-village de Boudes, principalement résidentiel, est appelé à se densifier. Le PADD vise à renforcer l'offre de commerces, de services et d'équipements dans le centre-bourg pour améliorer son attractivité et mieux servir la population.



Dans le cadre du PLU, le PADD vise à favoriser le développement des énergies renouvelables, intégrant ainsi une démarche responsable et durable dans son développement urbain.

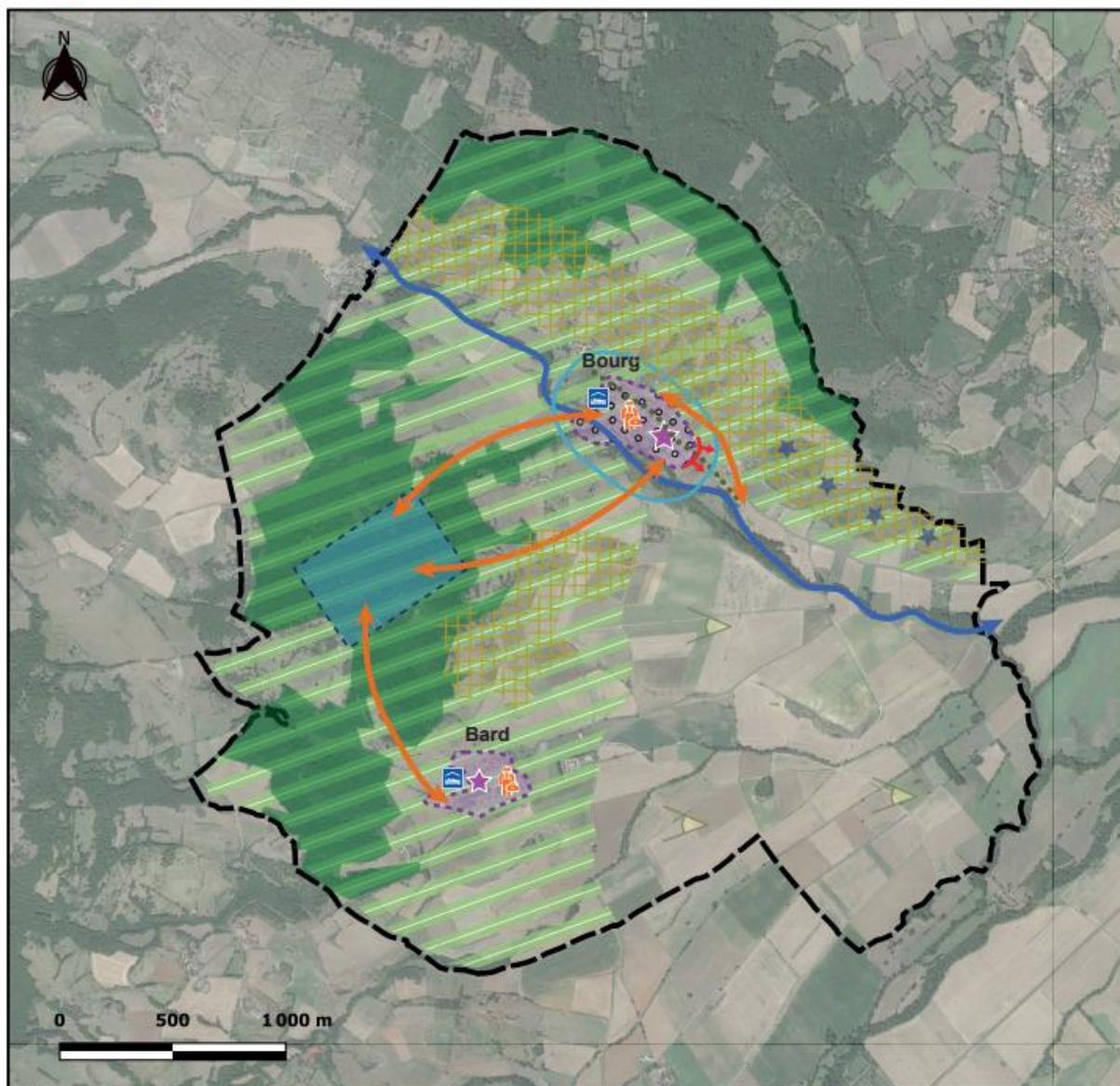
En somme, le projet urbain de Boudes s'inscrit dans une démarche respectueuse du patrimoine et de l'environnement tout en répondant aux besoins actuels et futurs de la population. Le PADD vise à créer un village dynamique et attractif, tout en préservant son identité et son cadre de vie unique.



PLU BOUDES



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



ORIENTATION 1 : PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE QUALITATIF DE BOUDES

-  Protéger les coteaux boisés de l'ouest et du nord du territoire
-  Préserver et valoriser la vallée des Saints pour ses paysages exceptionnels
-  Préserver la vallée du Couzilloux
-  Maintenir les paysages ouverts de la plaine agricole en évitant le mitage
-  Préserver les pailhats sur les coteaux et dans la vallée des Saints
-  Préserver les qualités patrimoniales de Boudes et de Bard
-  Protéger les réservoirs de biodiversité
-  Protéger strictement les secteurs en AOC

ORIENTATION 2 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DE L'IDENTITE VILLAGEOISE

-  Prioriser la création de logements sur les dents creuses à Boudes et à Bard
-  Restructurer l'entrée est du bourg et prévoir des extensions urbaines limitées
-  Favoriser les réhabilitations et la remise sur le marché de logements vacants
-  Favoriser l'installation de commerces dans le centre-bourg
-  Permettre l'installation d'artisanat non nuisant et d'activités de service dans le bourg et à Bard
-  Sécuriser les déplacements le long de la RD48 au niveau du centre-bourg
-  Prendre en compte les flux touristiques
-  Favoriser l'implantation d'hébergements touristiques



DES INCIDENCES GLOBALEMENT POSITIVES

UNE PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE DU PADD

L'analyse des incidences s'est attachée à préciser les effets attendus du PLU sur l'ensemble des enjeux identifiés dans l'EIE. Globalement, le PADD apporte une plus-value environnementale positive sur le territoire communal comme le montre le graphique ci-dessous, synthétisant la plus-value apportée par le Projet d'aménagement et de développement durable aux enjeux thématiques.

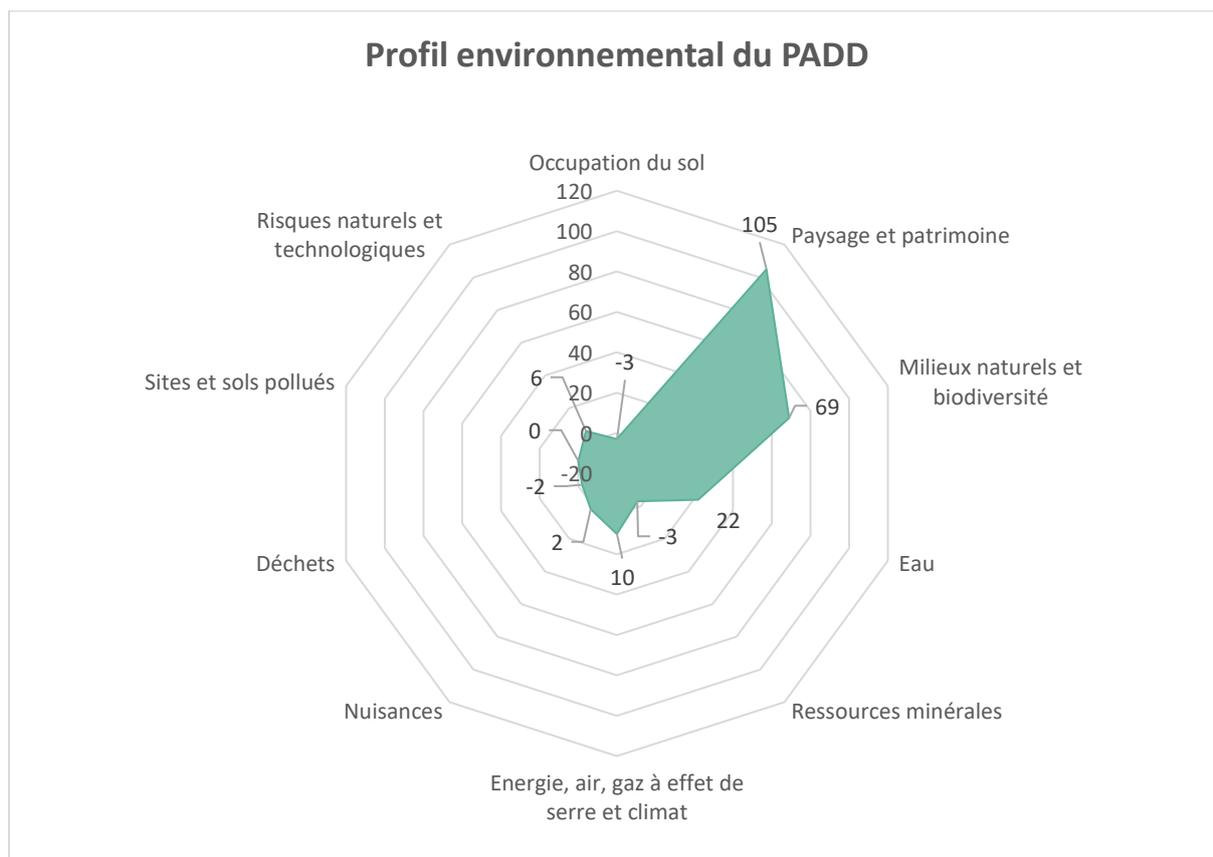


Figure 1 : Profil environnemental du PADD

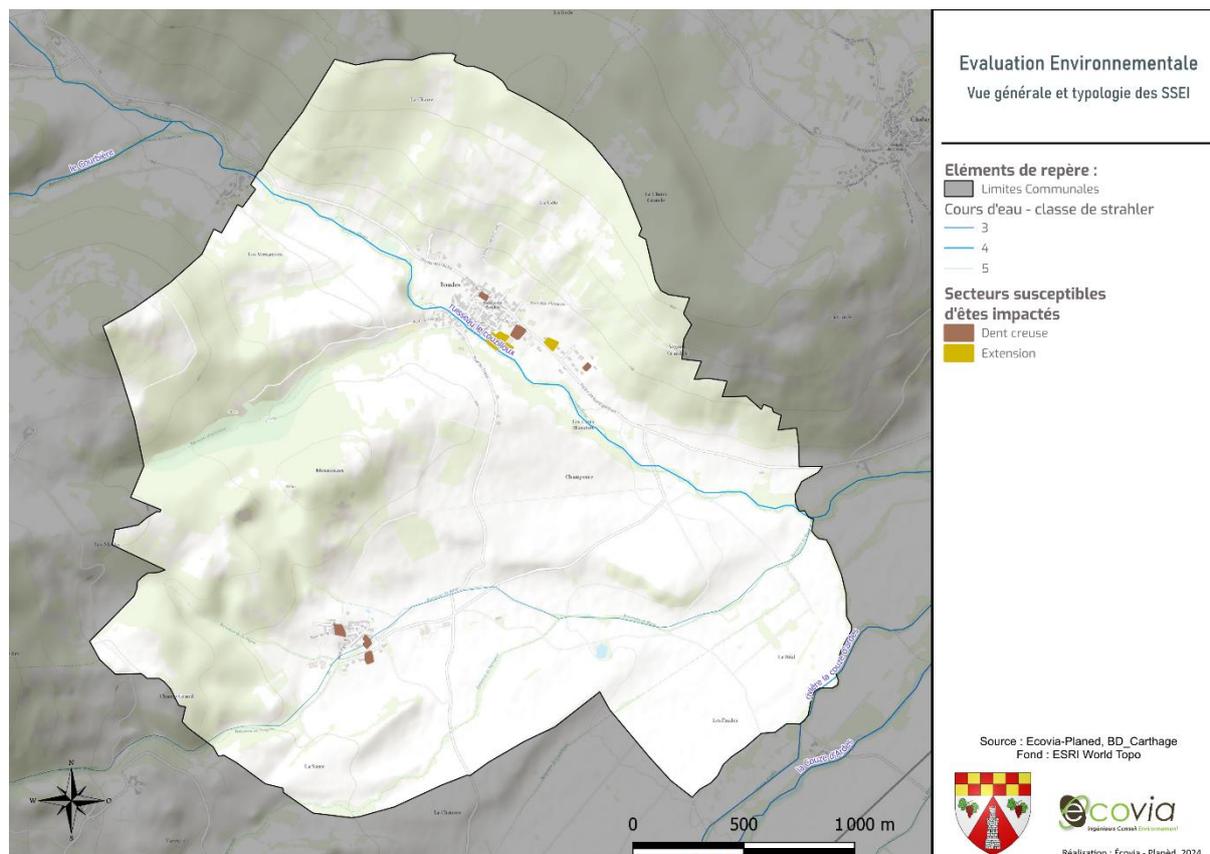
Le PADD prend bien en compte les enjeux identifiés par l'état initial de l'environnement et apporte une plus-value significative en matière de paysage et patrimoine, milieux naturels et biodiversité, ainsi que la ressource en eau. Les scores sont faibles pour les ressources minérales, sites et sols pollués, et déchets, car le PLU a peu de leviers sur ces thématiques. Le PADD peut toutefois réduire l'impact de l'occupation du sol. Globalement, le PADD intègre efficacement les enjeux environnementaux identifiés.

ANALYSE DES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS PAR LE PROJET DU PLU

Le PLU, à travers son règlement, permet des aménagements potentiels sur des secteurs non artificialisés. Ces secteurs, susceptibles d'être impactés significativement et négativement par le PLU, peuvent voir leurs milieux agricoles et naturels détruits par l'artificialisation. Toutes les occupations du



sol confondues, ces secteurs peuvent faire l'objet de projets impactant significativement leur environnement.



Ces secteurs présentent des sensibilités environnementales distinctes. Chacun de ces secteurs a été croisé avec l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Ce croisement permet une identification des secteurs sensibles associée à une analyse statistique qui permet d'identifier les incidences potentielles attendues à la suite de la mise en œuvre du PLU sur ces secteurs.

À l'issue de cette analyse, il s'avère que les principaux enjeux du territoire ont été particulièrement bien pris en compte dans le projet. Les principaux SSEI à vocation urbaine ne croisent aucun enjeu structurant sans avoir pris des mesures d'évitement ou de réduction.

L'analyse des SSEI montre que 70 % sont situés dans des zones à faible valeur écologique, principalement dans des jardins arborés ou des prairies de fauche en zone urbaine. Deux SSEI à Boudes, potentiellement impactant la zone Natura 2000, sont limités en superficie et en fonctionnalité écologique, excluant des incidences significatives. Cependant, un SSEI de type jardin boisé à l'entrée est de Boudes présente un intérêt écologique plus important et nécessitera une vigilance particulière.

En conclusion, la localisation par rapport à l'enveloppe urbaine, la taille et l'occupation des sols des SSEI permettent de conclure à l'absence d'incidence significative sur les périmètres écologiques existants sur le territoire communal.

ANALYSE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Le PLU prévoit 2 orientations d'aménagement et de programmation et 8 objectifs, qui ont été élaborés pour identifier au mieux les enjeux environnementaux de la commune.



Ces OAP ont ainsi été croisées avec différents critères environnementaux grâce à une analyse géomatique. Ce cadrage amont offre ainsi une aide à la décision et permet de réaliser une analyse précise des incidences de ces OAP sur l'environnement.

Mesures d'évitement et de réduction associées aux OAP

Pour rappel, une mesure d'évitement correspond à une : « mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait ».

Au contraire, une mesure de réduction correspond à une : « Mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation. » (Source : Lignes directrices – MEDDE 2013)

Des mesures ERC sont proposées dans l'analyse des incidences.

Synthèse des incidences des OAP sur l'environnement

Pour rappel, la commune de Boudes comprend 2 OAP sectorielles localisées.

Concernant l'OAP du Centre-bourg, ce secteur présente des enjeux faibles. Bien que la partie est du site se situe en bordure d'un site Natura 2000, le secteur d'urbanisation de l'OAP ne correspond pas à des habitats d'intérêt communautaire. En effet, le caractère urbain à l'entrée du village limite fortement l'attractivité écologique du site. De plus, l'OAP vise à préserver les habitats et espèces potentiellement présentes sur le site en créant des espaces naturels tels que des jardins arborés. En termes de paysage et de patrimoine, l'OAP s'inscrit en continuité avec l'urbanisation existante, limitant ainsi les enjeux, et prévoit des dispositions pour préserver la qualité paysagère et patrimoniale de la commune.

L'OAP de Bard présente des incidences principalement faiblement positives, notamment sur le paysage et le patrimoine, en prévoyant une valorisation paysagère et patrimoniale d'un secteur en dent creuse. Les enjeux liés à la biodiversité et les incidences sur Natura 2000 sont faibles en raison de la localisation et de la superficie de l'OAP dans l'enveloppe urbaine. L'OAP prévoit également la préservation des habitats potentiels, tels que le mur en pierre sèche aux limites sud et est de la parcelle. De plus, l'OAP inclut un espace de jardin pour conserver les potentielles zones de chasse et de reproduction des espèces pouvant être présentes dans le secteur.

DES SITES NATURA 2000 PRESERVES

La commune de Boudes est concernée par deux sites Natura 2000, un correspondant à la Zone de protection spéciale (ZPS – Directive Oiseaux) du Pays des Couzes et la Zone Spéciale de Conservation (ZSC – Directive habitats, faune, flore) des Vallées et Coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes.

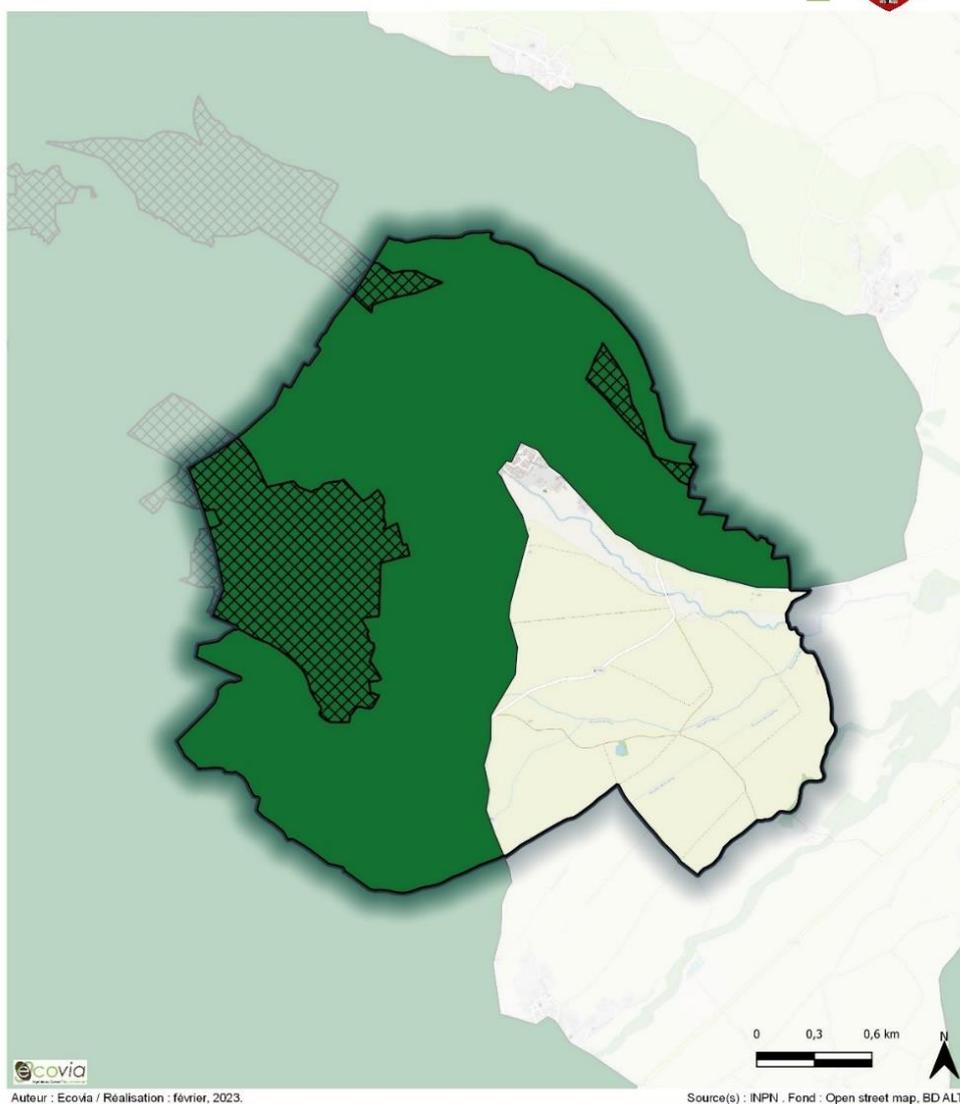
Nom du site	ZPS « Pays des Couzes »	ZSC « Vallées et Coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »
Code	FR8312011	FR8301035
Directive	Oiseaux	Habitats, faune, flore
Surface (ha) totale	51 756	2 311
Surface à Boudes (pourcentage occupé sur la commune)	551 (1 % de la commune)	104 (5 % de la commune)



Nom du site	ZPS « Pays des Couzes »	ZSC « Vallées et Coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »
Part de la superficie totale du site	1,06 % du site Natura 2000	4,5 % du site Natura 2000
Date arrêté création	12/07/2018	08/03/2012
Structure porteuse, opérateur ou structure animatrice	LPO Auvergne	Conservatoire d'espaces naturels Auvergne (CEN d'Auvergne)

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Commune de Boudes

Milieux naturels et biodiversité
Réseau NATURA 2000



ecovia

Auteur : Ecovia / Réalisation : février, 2023.

Source(s) : INPN . Fond : Open street map, BD ALTI

Éléments de repère :
 Limite communale

NATURA 2000
 Zones de Protection Spéciale (ZPS)
 Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Un dispositif de suivi



Enfin, le PLU présente plusieurs indicateurs de suivi, qui permettront le suivi de sa mise en œuvre, la détection d'incidences négatives éventuellement non attendues afin de les corriger, ainsi qu'un suivi de l'état du territoire en vue de sa prochaine révision. Le tableau proposé liste pour les différentes thématiques environnementales étudiées une série d'indicateurs identifiés comme étant intéressants pour le suivi de l'état de l'environnement du territoire communal. Ils permettent de mettre en évidence des évolutions en termes d'amélioration ou de dégradation de l'environnement de la commune, sous l'effet notamment de l'aménagement urbain.